

AVANTAGES ET EXIGENCES DU FRANÇAIS

PARMI toutes les réformes dont la liturgie romaine vient de bénéficier, la plus apparente consiste évidemment dans l'emploi élargi de la langue vivante. Aussi est-ce la seule qui ait soulevé une certaine opposition, limitée à des milieux restreints, mais parfois très vive. Tandis que je n'ai jamais entendu dire qu'on ait fondé une ligue pour défendre le silence de la secrète ou les cinq signes de croix du *Per Ipsum*. C'était aussi la réforme la plus généralement désirée, même par ceux qui n'avaient guère étudié ces problèmes. Que de fois avons-nous entendu demander : « Mais quand aurons-nous la messe en français ? » ou, pour le moins : « Quand aurons-nous l'avant-messe en français ? » Beaucoup semblaient y voir la panacée et s'imaginaient qu'une liturgie en français n'aurait que des avantages, ne poserait aucun problème, et même suffirait à résoudre tous les problèmes. Maintenant que nous pouvons célébrer la liturgie pour une très grande part en français, nous nous apercevons qu'il reste encore bien des problèmes, et même qu'apparaissent avec évidence certains problèmes jusqu'à inaperçus de beaucoup, et que se lèvent des problèmes nouveaux.

L'emploi de la langue vivante comporte des avantages si évidents que je ne perdrai pas mon temps à les relever. Mais il comporte aussi des exigences que je vais tâcher de mettre en lumière. Ce qui ne signifie pas que je trahirai le titre donné à cet exposé. Car en soulignant les exigences du français, nous découvrirons en même temps non pas ses avantages immédiats et faciles, mais les avantages profonds que doit produire à longue échéance un emploi judicieux de la langue vivante.

Mon exposé comportera trois parties :

— Tout d'abord, les exigences de traduction, ou plus exactement les exigences qui s'imposent à l'élaboration de

textes liturgiques français. Bien entendu, si je parle tout au long de textes *en français*, pour faire vite, la plupart de mes réflexions seront valables pour les langues vivantes en général, sans oublier que les langues totalement étrangères à la culture gréco-latine, les langues qui n'ont pas de littérature rencontrent des obstacles particuliers, que nous ne pouvons étudier.

— Ensuite, les exigences posées aux célébrants et au peuple par l'emploi de ces textes, au point de vue liturgique comme aux points de vue pastoral et spirituel.

— Enfin, les exigences que l'emploi réfléchi et répété du français soulève à l'égard de la réforme elle-même.

Le plan de cet exposé est donc très simple, il suit un ordre chronologique : la composition des textes; l'introduction et l'emploi de ces textes dans la pastorale liturgique; les problèmes nouveaux posés par ces textes et qui ne peuvent être résolus par nous dans la pratique de la liturgie existante, mais dont devrait tenir compte l'autorité chargée de réaliser l'adaptation de la liturgie aux besoins de notre époque.

I

LES EXIGENCES DE LA TRADUCTION

Si j'analyse tout d'abord les exigences de la traduction, ce n'est pas, croyez-le bien, pour défendre les traducteurs contre la critique. Car ils savent bien que toute traduction est théoriquement impossible¹. Pour qu'une vraie traduction fût possible, il faudrait en effet que dans les deux langues intéressées on trouve des mots se correspondant exactement, un par un, non seulement quant au sens, mais quant à l'étymologie, aux capacités d'association, et même à la sonorité. Puisque la traduction, impossible, est pourtant nécessaire, elle ne peut être qu'un compromis, et un compromis entre des exigences presque contradictoires que nous allons énumérer. On peut donc toujours souhaiter ou imaginer une traduction meilleure; mais souvent parce qu'on s'arrête à une seule de ces exigences, en oubliant les autres. Signaler toutes les difficultés de la tâche, dans cette première

1. Cf. Georges MOUNIN, *Les problèmes théoriques de la traduction*. (Bibliothèque des Idées). Paris, 1963, surtout la deuxième partie : *Les obstacles linguistiques*.

partie, sera utile pour préparer la deuxième, car les exigences rencontrées dans la confection des textes expliquent pour une grande part les exigences posées par leur emploi.

1. Fidélité selon les genres liturgiques.

Le problème fondamental de la traduction réside dans la tension entre la fidélité : le traducteur songe avant tout au texte et à son contenu — et l'intelligibilité : le traducteur songe avant tout aux connaissances et à la culture de l'interlocuteur, et notamment aux ressources de son vocabulaire. Or cette tension se présente tout différemment selon la nature du texte envisagé, et selon l'emploi qui doit être fait de la traduction.

C'est à ces deux points de vue qu'en matière liturgique nous devons distinguer trois catégories de textes qui appellent des traitements différents. Les textes scripturaires destinés à être proclamés, annoncés *aux* fidèles. Les textes scripturaires (essentiellement les psaumes) destinés à être chantés *par* les fidèles. Enfin les textes de prière, parmi lesquels on peut encore distinguer ceux que le célébrant dit devant les fidèles en les adressant à Dieu, mais pour que les fidèles se les approprient; et les textes de prière que les fidèles doivent dire eux-mêmes, soit principalement l'ordinaire de la messe.

a) *Les textes scripturaires destinés à être proclamés aux fidèles* font partie de la Parole de Dieu, qui est inspirée. Ce qui est inspiré, ce n'est pas une pensée abstraite, qui pourrait être transmise par des véhicules indifférents si bien qu'elle serait en principe très facile à traduire : c'est une pensée incarnée, liée à une histoire du salut, à un langage, à des conditions géographiques, à un climat dont nous ne pourrions jamais faire totalement abstraction. Il faut noter d'autre part que cette parole proclamée en français ne constitue pas, comme dans les missels individuels ou même dans les proclamations en doublage d'autrefois, une traduction plus ou moins adaptée à des fins catéchétiques et pédagogiques : c'est désormais le texte biblique et liturgique; c'est la Parole de Dieu elle-même, présentée dans l'Eglise et avec la garantie de l'Eglise. En outre, cette Parole n'est pas proclamée pour permettre aux fidèles d'exprimer leurs propres aspirations. Elle leur est proclamée de la part de Dieu pour les instruire et les former. La fidélité doit donc être ici le souci majeur. Et une fidélité littérale. Saint

Jérôme, dans la lettre où il revendiquait pour le traducteur profane une grande liberté, affirmait que lorsqu'il s'agit de la Parole de Dieu, « l'ordre des mots lui-même est un mystère² ».

Bien entendu, cette fidélité ne peut pas être absolue, car, nous l'avons déjà dit, toute traduction est un compromis. Une fidélité aussi rigoureuse que celle d'un Hubert Pernot traduisant mot à mot les évangiles et parlant par exemple de « Jean l'Immergeur »³ aboutirait à un texte inintelligible et parfois comique. C'est ainsi que parmi les sémitismes de la Bible, et même de l'Évangile, il faut opérer un discernement. S'il est vrai que, dans notre civilisation, il serait inefficace de prêcher sur les toits, que les veilles de la nuit ne sont pas marquées sur nos horloges et que le talent est une monnaie inconnue des cours financiers, il semble bon de garder ces expressions, pour des motifs différents. « Prêcher sur les toits » est en français une expression proverbiale que tout le monde comprend. L'expression « veille de la nuit », grâce au déterminatif — « de la nuit » — est fort compréhensible, et elle souligne le devoir de « veiller ». Quant au « talent », le mot lui aussi est passé en français, avec un sens qui dérive de l'Évangile. Mais si le *Lectonnaire* a gardé ce mot, il a éliminé celui de « mine » qu'on trouve dans les évangiles de saint Louis et de saint Etienne⁴ : en effet, c'est un mot peu sonore, ambigu, qui n'est pas passé avec ce sens dans la langue française, et qui ne se trouve nulle part ailleurs dans la Bible. Le traduire par « pièce d'or » a donc paru tout à fait légitime; c'est à peu près ce qu'avait déjà fait Luther⁵.

« Le royaume des cieux », est un sémitisme, substitut respectueux de « royaume de Dieu », tout comme « chez

2. Lettre LVII, à Pammachius. On commet très souvent l'erreur d'appliquer aux traductions bibliques et liturgiques la thèse générale de la lettre qui ne vaut que pour une défense personnelle de Jérôme, accusé d'avoir trahi un écrit polémique en le traduisant : il fait formellement une exception à cette liberté du traducteur en ce qui concerne les textes sacrés.

3. Hubert PERNOT, *Les quatre évangiles nouvellement traduits et annotés*, 2^e édition revue par O. MERLIER, Paris, P.U.F., 1962. Voici encore quelques exemples : — Simon Roc repartit et dit : « C'est toi l'Oint, le Fils du Dieu vivant » (Mt 16, 16). « Moi, je vous aurai immergé par eau mais lui vous immergera par Souffle saint » (Mc 1, 8). « Et celui qui fera trébucher un des petits qui ont confiance, mieux vaudrait pour lui qu'une meule ânière lui ait entouré le cou... » (Mc 9, 42). « Or il y avait là, déposées, six jarres de pierre, suivant les habitudes purificatoires des Juifs et qui contenaient chacune deux ou trois métrètes » (Jn 2, 6).

4. Lc 19, 12-26.

5. Une bible américaine a traduit « dix dollars ». C'est gênant, non seulement à cause de l'anachronisme mais encore à cause des multiplications exigées.

les anges du ciel » se dit pour « auprès de Dieu ». Ce sont là des sémitismes qui ont une valeur religieuse et qu'on a jugé bon de garder, contrairement à un sémitisme tout extérieur comme la multiplication des *vav* hébreux — et en français — que l'on a fortement réduite dans la révision du Lectionnaire dominical, parce qu'elle donnait aux récits une allure ânonnante et fruste qui nuisait à leur netteté et à leur mouvement.

Au total, un texte de ce genre, attaché à la fidélité des tournures et des images, apparaîtra évidemment à nos contemporains comme venant d'un âge et d'un monde assez éloignés de leur vie quotidienne. Mais qu'y faire ? Rien n'empêchera jamais que nous ne soyons ni les fondateurs ni les premiers apôtres du christianisme, et cette relative étrangeté — dont il ne faut pas nier d'ailleurs le charme et la poésie — est un attribut inséparable d'une religion historique, dont non seulement l'origine lointaine, mais même le Chef, actuellement vivant, a une fois pour toutes et pour toujours paru dans un sol bien localisé, à une date déterminée.

Cet exotisme irrémédiable des textes bibliques une fois admis, il reste que ces textes français ne doivent pas — dans leur tissu verbal qui seul relève du traducteur — comporter des étrangetés rebutantes pour nos contemporains, surtout si elles n'existaient pas pour les auditeurs du texte original. On est bien obligé de garder les noms ou les mots techniques propres : par exemple Sanhédrin, dans le récit de la passion; ailleurs, où Sanhédrin n'avait plus qu'un sens général, on l'a traduit par « tribunal religieux »⁶.

On objecte souvent, aux traductions fidèles de la manière que nous avons dite, qu'elles emploient des mots étrangers au vocabulaire de la plupart des fidèles. Or cette objection oublie qu'un vocabulaire n'est pas une liste figée de mots en nombre invariable, et qu'un texte — original ou traduction — n'est pas une collection ou une addition de vocables à comprendre un par un et chacun pour soi. Un texte forme un tout, et sinon une symphonie, du moins une mélodie, où chaque mot ne vaut que par rapport aux autres et dans le dessin d'ensemble du chant. De même le vocabulaire d'un homme est un répertoire vivant, qui s'enrichit et se précise par de multiples expériences et non pas — comme lorsqu'on apprend une langue étrangère —,

6. En Mt 10, 17. On a malheureusement négligé cette amélioration en Mt 5, 22.

par l'acquisition laborieuse de listes de mots ou par la consultation d'un lexique. Le Français moyen rencontre chaque matin dans son journal nombre de mots étrangers à son vocabulaire, qu'il assimile par le contexte. De même chez le chrétien moyen, qui écoute une lecture biblique avec foi et bonne volonté, dans un texte généralement concret et de syntaxe très simple (je fais exception évidemment pour saint Paul), les mots nouveaux pour lui, qu'il fallait garder parce que techniques et irremplaçables, sont assimilés tout naturellement, dans le mouvement du texte.

Je pense par exemple au mot « Paraclet », qui a été gardé dans le Lectionnaire, aux évangiles des dimanches après Pâques, et qui ne fait pas difficulté, parce qu'il est toujours dans le texte même, accompagné de son explication. Mais, remarquez-le, ce même mot a été remplacé par un équivalent, une sorte de glose (« celui qui nous assiste ») dans le formulaire de la Confirmation, utilisé assez exceptionnellement, et devant des auditoires moins formés que ceux des meses du dimanche. Le cas du mot « Paraclet » est d'ailleurs un cas extrême. Mais chacun de nous a pu constater combien, en peu d'années, l'emploi soit de psalmes en français, soit de cantiques d'inspiration biblique a pu renouveler et enrichir le vocabulaire religieux des fidèles, moins d'ailleurs en leur apprenant des mots nouveaux qu'en chargeant de résonances nouvelles des mots précédemment inusités et donc peu significatifs. Pensez à « peuple de Dieu », « gloire », « alliance », « merveilles » et tant d'autres.

b) Je passerai plus rapidement sur *les textes scripturaires employés dans le chant des fidèles*. D'abord parce que de plus qualifiés que moi vont aborder demain ce sujet. Ensuite et surtout parce que ici, il s'agit d'un problème qui déborde le domaine des traductions. En effet, ces textes ont été choisis et découpés pour leur sens mais en vue d'une utilisation très précise, pour se marier à des formes musicales très déterminées. La traduction, si habile qu'elle soit, de ces lambeaux dépouillés de tout ce qui faisait leur raison d'être — mélodie, vocalises, structure responsoriale et aussi résonances de certains vocables de la Vulgate latine — la traduction, et surtout la simple lecture de cette traduction n'a plus guère de valeur, ni doctrinale ni poétique. Nous sommes ici dans le domaine où pour le moment la réforme révèle le plus nettement son caractère provisoire et incomplet.

c) Venons-en donc aux *textes liturgiques chargés d'ex-*

primer la prière des fidèles. Et d'abord les oraisons. Deux différences capitales les séparent des textes bibliques : ces formules liturgiques ne sont pas inspirées au sens technique du terme. Elles ne sont pas tellement chargées d'instruire et de former les fidèles (mais nous verrons qu'elles peuvent avoir une valeur formatrice, être une école de piété) que d'exprimer leur prière. Non pas sans doute leur prière spontanée d'individus, mais leur prière communautaire, et donc hiératique, de peuple saint.

Ces formules ne sont pas inspirées. Leurs particularités de langage relèvent d'une culture littéraire, tout à fait contingente. Le traducteur ne se sent donc pas obligé d'en respecter toutes les nuances et toutes les formes. Le traducteur français, en tout cas, en serait bien empêché. En traduisant la Bible ou l'Évangile il avait à faire passer une langue très analytique, très peu syntaxique, dans une langue elle-même analytique, quoique plus coordonnée. Mais ici, c'est une des langues les plus synthétiques qui soient : le latin, qu'il doit rendre en français.

Remarquez au passage une autre difficulté qui n'existait pas pour la Bible. Celle-ci a été traduite dans des langues presque contemporaines, et dans d'innombrables langues modernes, et depuis des siècles elle a été scrutée et commentée dans tous ses détails, tandis que les oraisons du missel appartiennent à une langue — le latin chrétien — qui n'est considérée et étudiée sérieusement que depuis peu de temps, et elles n'ont fait l'objet que de très peu d'études scientifiques. Ceci est une difficulté de principe, qui, en fait, accroît encore la marge de liberté accordée aux traducteurs.

Cette liberté est encore requise par la destination liturgique de ces textes. Comme les lectures bibliques, ils doivent être entendus par une assemblée. D'où une exigence d'euphonie sur laquelle il est inutile de s'attarder tant elle est évidente. Mais les oraisons constituent des morceaux beaucoup plus brefs et beaucoup plus pleins, qui réclament donc une intelligibilité plus immédiate. Et surtout, elles expriment la prière du peuple. Il faut donc que ces textes ne soient pas étrangers à sa mentalité. Le traducteur devra donc éviter les complications inutiles, détendre légèrement le tissu si serré du latin.

Peut-il faire beaucoup davantage ? On serait tenté parfois de trouver que les oraisons reflètent une spiritualité bien archaïque, très objective et un peu froide, dont les centres d'intérêt ne sont plus les nôtres, si bien que l'on vou-

drait moins traduire que véritablement recréer. Il faut résister à cette tentation. L'Instruction *Inter Œcumenici* (40, § a) ne nous charge pas de refaire les oraisons, mais de les traduire, sur le latin, qui est ici le texte original. Cette règle s'impose non seulement au nom de l'obéissance, mais pour appliquer le principe si fécond promulgué par la Constitution (art. 23) : « Que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique. » Les oraisons du missel romain sont des chefs-d'œuvre de la prière antique. La prudence et l'humilité nous conseillent, avant de les abandonner pour nous livrer à notre génie créateur, de nous laisser former par elles. Lorsque nous aurons bien compris à leur école ce que c'est qu'une prière courte, à la fois noble et simple, ne comportant aucune surenchère, ce qui permet à tous de les dire toujours avec sincérité, — et pourtant une prière qui vise les grands intérêts de Dieu et du chrétien, si bien que cette prière à la portée du peuple peut en même temps exprimer la ferveur des saints — lorsque nous aurons appris tout cela par la pratique de traductions substantiellement fidèles, nous pourrions peut-être alors envisager de créer à notre tour un répertoire euchologique qui, mieux accordé à notre temps, ait cependant quelques garanties d'universalité et de durée.

d) *Les prières et les dialogues du commun de la messe* se rattachent pour une part aux lectures bibliques, en ce sens que deux d'entre elles, sont des textes bibliques à traduire avec fidélité : le *Sanctus* et l'*Agnus*. Le *Sanctus* surtout, composé de deux textes majeurs : *Isaïe* 6, 3 et le Psaume 117, 25-26, et qui existe dans toutes les liturgies. Il n'est donc pas étonnant, quoi qu'on en ait dit, qu'on l'ait traduit avec moins de liberté que le *Domine non sum dignus*, texte mineur, propre au rite romain et dont le texte latin est déjà une accommodation de l'Évangile. Bien entendu, les textes de l'ordinaire exigent d'être euphoniques non seulement pour la diction, mais aussi pour le chant. Enfin, ils comportent une exigence spéciale qui vient de leur incessante répétition. Il faut qu'ils ne lassent pas. Certaines traductions, séduisantes par leur simplicité, telles que : « Et avec vous aussi », ou bien « Allez, la messe est finie » se seraient vite usées à cause de leur platitude. (On verra ce qu'elles donneront dans les pays qui ont adopté cette solution de facilité). Les deux cas sont d'ailleurs différents. « Et avec votre esprit » est une traduction fidèle qui a voulu garder une notion peut-être mystérieuse, mais profondé-

ment religieuse. En revanche « Allez dans la paix du Christ » est une interprétation, enrichissant une formule qui en elle-même n'a rien de chrétien, par un peu plus de résonance religieuse.

2. Vers une langue liturgique française.

Nous avons surtout considéré jusqu'ici la traduction par rapport à son point de départ : le texte original. Parlons maintenant de son point d'arrivée : la langue, le style. Ces remarques peuvent valoir à peu près également pour les trois catégories que j'ai dû distinguer au point de vue de la fidélité.

C'est au nom de la langue que certains ont fait une opposition de principe à la traduction française des textes liturgiques. Le latin serait une langue ample et sacrée tandis que le français serait une langue sèche, prosaïque, rationaliste, certains ont même dit : érotique ! Tout dépend de l'usage qu'on fait d'une langue. Il est certain que le français n'a pas eu l'avantage, comme l'allemand et l'anglais, d'être marqué par la Bible de Luther ou celle du roi Jacques. Mais il n'y a pas seulement le français sec et ironique de Voltaire ou d'Anatole France. Il y a aussi le français de Chateaubriand, de Péguy, de Claudel, de Mauriac. En outre, de bonnes traductions liturgiques ne doivent pas se contenter d'utiliser le français existant : elles doivent peu à peu créer un français liturgique.

a) Pour cela, il faut d'abord que ce soit *une langue simple et noble* : les deux vont fort bien ensemble. Le précieux et le contourné sont grimaçants, ils ne sont pas nobles. La solennité creuse non plus, et des mots comme « trépas », « funeste », « breuvage », « auguste souveraine », relèvent de la tragédie pseudo-classique. Mais il faut que la simplicité ne tourne pas à l'indigence. Sous prétexte de n'employer que des mots de la langue courante, en excluant non seulement les mots rares — ce qui est légitime — mais aussi des mots nobles et chrétiens considérés comme vieillots, « ecclésiastiques », « pieusards », nous serons condamnés à parler à Dieu dans un *basic French* terriblement monotone, fruste et finalement abstrait. Si nous employons systématiquement le mot « amour » pour traduire non seulement *amor*, mais encore *caritas*, *dilectio*, *pietas*, *misericordia* et *devotio*, de quelles nuances spirituelles nous nous

privons! « Charité », « pitié », « miséricorde » et « dévotion » n'ont pas à être relégués chez l'antiquaire. Ce sont des mots qui ont été usés et comme ramollis par un usage relâché et approximatif, mais qui peuvent être rajeunis, dépoussiérés, par un emploi rigoureux, et une mise en place qui les renouvelle. Il y a quelques années, certains prédicateurs, pour éviter « Notre Seigneur Jésus-Christ » jugé banal et trop ecclésiastique, ne parlaient jamais que de « Jésus », ce qui est banal d'une autre manière, et peu religieux. « Jésus-Christ Notre Seigneur » redevient une formule forte et respectueuse.

b) Une autre qualité de la langue liturgique, qui va de pair avec la simplicité et la noblesse, c'est l'*homogénéité*. Dans ce délicieux bréviaire des traducteurs qu'est son petit livre intitulé *Les Belles infidèles*, G. Mounin attire l'attention sur un des défauts les plus fréquents des traductions : la disparate⁷. Dans une même page on fait se succéder les coquetteries désuètes du style troubadour, la platitude administrative, l'emphase oratoire, la familiarité presque argotique. Souvent la « trouvaille » dont s'enchantent un traducteur, et qui peut faire saisir admirablement le vrai sens de tel mot ou de telle expression, a l'inconvénient de faire un *trou* dans le style, un cahot dans la diction. Voici deux exemples; une traduction provisoire parlait du voleur qui perce les murs de la maison. Un réviseur trouvant la traduction trop littérale, à juste titre, car aujourd'hui les murs ne se laissent pas percer si facilement, proposa « cambrioler la maison » qui, en soi, n'est pas mauvais mais a un léger relent d'argot. On a préféré « forcer la maison⁸ ». Ailleurs on mettait en garde contre ceux qui « usent de leur liberté pour voiler leur malice ». Ce « voiler » paraissant un peu vague et pompeux, un réviseur proposait « camoufler », mot expressif, mais vulgaire. On a préféré finalement « déguiser » aussi précis mais moins familier⁹.

Ce problème de l'homogénéité en touche un autre fort important, que je me contenterai d'effleurer. La liturgie — lectures et prières — forme un tout organique. On ne peut se contenter de traduire un texte pour lui-même, en oubliant tous ses liens avec d'autres textes qui orchestrent un même thème. Je prendrai cette fois un exemple qui vient de très loin. Un traducteur de la liturgie en hindi, langue

7. Georges MOUNIN, *Les belles infidèles*, Paris, 1955, pp. 149-157.

8. Lc 12, 39. Messe *Os Iusti* d'un confesseur non pontife.

9. 1 Pi 2, 16. 3^e dimanche après Pâques.

parlée par des millions d'hommes en Inde, me demandait par quoi remplacer « Agneau de Dieu », parce que les hindous répugnent à la mise à mort de tout animal. N'aurait-on pu traduire *Agnus Dei* par « Serviteur de Dieu » ou « Fils de Dieu » ? Je lui ai répondu d'abord que l'invocation Agneau de Dieu, dans le *Gloria* ou avant la communion n'était pas en elle-même liée à une mort violente et en outre que, s'il y avait difficulté pour l'ordinaire de la messe, elle se reproduirait, et beaucoup plus gravement encore lorsqu'on retrouverait l'Agneau de Dieu montré par Jean-Baptiste (Jn 1, 29), l'agneau pascal du vendredi saint (Ex 12, 1-11) et l'agneau debout, comme égorgé, de l'Apocalypse (Ap. 5, 6). Tandis que ces deux derniers cas où l'Agneau est présenté comme une victime sanglante, seraient éclairés et comme préparés par l'usage fréquent de l'invocation « Agneau de Dieu, qui enlèves le péché du monde. »

c) Une dernière qualité, mais non la moindre, de la langue liturgique, est qu'elle soit *une langue vivante* : ni un pastiche, ni une mosaïque. C'est ce que semblent oublier certains critiques qui se plaignent de ne pas retrouver telle quelle certaine formule dans les citations de bons auteurs rassemblées par des dictionnaires comme le *Littré* ou le *Robert*. Ecrire en bon français ne signifie pas qu'on assemble des phrases toutes faites munies d'un label de qualité. Un bon écrivain n'est pas un copiste ou un anthologiste, c'est un créateur. Il faut seulement que sa création soit conforme au génie de la langue : les exemples des bons auteurs peuvent le guider, lui offrir des suggestions. Il n'est pas tenu de reproduire littéralement leurs expressions.

Certaines critiques révèlent aussi, chez beaucoup d'ecclésiastiques qui pourtant veulent être modernes, un académisme dépassé. Ils s'imaginent que la langue française — à la différence par exemple du latin ou de l'allemand — comporte une absolue rigidité de construction, et que toute phrase française doit avoir l'ordre : sujet, verbe, attribut ou complément, et ils condamnent toute inversion. Il est certain que certaines inversions sont de véritables contorsions, comme ces deux vers de Boileau que je considère comme les plus laids de toute la littérature française :

De la foi du chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles.

Et il a des inversions qui sont peu naturelles, précieuses. Mais dans la Bible et la liturgie, une inversion peut être

nécessaire pour garder au texte son élan. Par exemple, ce début de l'épître du 2 février :

... et soudain viendra dans son Temple
le Seigneur que vous cherchez
le messenger de l'alliance que vous désirez¹⁰.

Remettez les mots dans l'ordre dit « naturel » et vous avez : « Et soudain le Seigneur que vous cherchez, le messenger de l'alliance que vous désirez viendra dans son Temple. » Ce qui est non seulement plat et inexpressif mais obscur.

Si l'inversion peut s'imposer parce que la Bible n'est pas le Code civil, mais contient des passages poétiques ou véhéments, elle peut aussi s'autoriser de l'usage populaire qui évite soigneusement l'inversion du sujet avec des formules interrogatives comme « est-ce que ? » ou « quand est-ce ? », mais emploie très volontiers l'anticipation du complément¹¹.

Voici deux inversions, d'ailleurs calquées sur le texte grec de saint Luc, qui donnent beaucoup de vivacité à l'expression :

Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère,
tandis que la poutre qui est dans le tien,
tu ne la remarques pas !

Et un peu plus loin

Toi-même, la poutre qui est dans ton œil,
tu ne la vois pas¹² !

Si les traductions sont faites dans une langue belle, simple, homogène, vivante, elles créeront peu à peu une langue liturgique française qui nous manquait — mais qui, depuis quelques années, se cherchait et atteignait déjà les fidèles par la multiplication des traductions scripturaires, l'élaboration de monitions sobres et fortes, la diffusion

10. Mal 3, 1.

11. « (On peut)... conclure, contrairement à l'opinion quasi unanime des grammairiens qu'à l'heure actuelle, le français écrit est de plus en plus enclin à l'inversion... En revanche, il faut reconnaître que le français parlé, et surtout le français populaire cherche par tous les moyens à se libérer de l'inversion (notamment par l'emploi de la formule *est-ce que...*). »

« Si, dans la langue écrite, l'inversion envahit peu à peu les textes au point de devenir chez les auteurs une regrettable manie, dans la langue parlée, au contraire, l'inversion du sujet tend nettement à disparaître et le peuple l'a même complètement bannie de son langage. » R. LE BIBOIS, *L'inversion du sujet dans la prose contemporaine*, pp. 411-412 dans Robert, art. *Inversion*.

12. Lc 6, 41 et 42, 1^{er} dimanche après la Pentecôte.

des cantiques d'inspiration biblique. Cette langue liturgique assez simple pour être acceptée, sera, par sa fidélité à ses sources, assez riche pour modeler peu à peu, dans le peuple chrétien, une spiritualité virile et pure. Contrairement à un argument sans cesse ramené par les partisans du latin qui vantent la stabilité d'une langue morte, ces traductions ne vieilliront pas en quelques années. Il est faux, quoi qu'on le répète sans cesse, que le français évolue rapidement. C'est l'argot, c'est le jargon journalistique. ce sont les tics des snobs, qui se démodent en quelques saisons et d'un milieu à l'autre. Mais un français simple et noble, qui exprime des thèmes tirés de la Bible et de la tradition de l'Eglise (ce qui fait toute la différence entre cette prose et celle des *Parapluies de Cherbourg*) ce français-là a des chances, je ne dis pas, certes, d'éternité, mais de longue durée.

II

EXIGENCES POSÉES AUX CÉLÉBRANTS ET AU PEUPLE DANS L'EMPLOI DE CES TEXTES

La première exigence, la plus élémentaire, que nous impose l'emploi de la langue vivante, c'est que la parole soit entendue. On pouvait ne pas entendre du latin : ce n'était pas grave puisqu'on le comprenait grâce à des secours extérieurs, l'intervention d'un lecteur ou l'emploi d'un missel. Aujourd'hui, on peut entendre directement, mais il faut qu'on entende vraiment. Et non pas seulement qu'on entende des sons, simple indice que le prêtre ou le lecteur accomplit là-bas sa fonction, mais qu'on entende des phrases qui aient un sens, qui s'enchaînent avec d'autres pour former un texte, c'est-à-dire, étymologiquement, un tissu, une réalité complexe et pourtant une et continue, qui éveille en l'esprit une pensée. Il ne suffit pas pour cela que les sons soient matériellement audibles : une lecture n'est pas l'émission d'une suite de mots. Il faut que la lecture soit intelligible. Et, nous nous en apercevons tous, il faut lire — non seulement les lectures proprement dites, mais encore et surtout les oraisons — beaucoup plus lentement qu'autrefois¹³. On a constaté que depuis l'entrée en pratique de la

13. « A la messe, on récite les prières en chinois tandis que le prêtre officie en latin. Depuis sa jeunesse le P. Lebbe a toujours dit la messe très vite avec une

réforme, et malgré quelques abrégements au début et à la fin de la messe, les messes durent plus longtemps. Plus longtemps à l'horloge. Car il est bien connu qu'un texte lu posément, qu'on a le temps d'assimiler et d'apprécier, paraît beaucoup moins long qu'un texte débité à toute vitesse par un lecteur pressé d'en finir. Non seulement le débit général doit s'élargir, mais encore de larges pauses sont indispensables. Lorsqu'une lecture comporte deux ou trois épisodes ou deux ou trois développements distincts, nous ne supportons plus de les enchaîner comme s'il s'agissait d'un texte d'une seule venue.

Exigence qui est aussi avantage. Pour les fidèles sans doute, car les textes au lieu d'être lus en particulier et comme à la sauvette, pénètrent en eux profondément. J'ai dernièrement assisté des amis qui venaient de perdre brutalement un fils de dix-neuf ans. Ce sont de fervents catholiques, cultivés, artistes, qui ont jadis pratiqué avec enthousiasme le chant grégorien et qui n'ont pas vu sans inquiétude ni répugnance l'avènement du français dans la liturgie. Ils m'ont déclaré spontanément après les funérailles de leur fils : « Nous n'aurions jamais cru que les prières liturgiques pourraient nous toucher aussi vivement et profondément que ces prières en français, dont chaque mot nous apportait une lumière et un baume. » Mais l'avantage est aussi pour nous. Nous lisons et prononçons le latin toujours trop vite. Et, si bon latinistes que nous puissions être, le latin demeurerait une langue étrangère, que nous ne comprenions qu'indirectement, en y superposant mentalement une traduction avec laquelle seulement se faisait notre vraie prière (je parle ici des parties variables de la liturgie; je n'en dirais pas autant, en ce qui nous concerne, des parties fixes et fréquemment répétées que beaucoup d'entre nous parviennent à intégrer directement à leur prière).

Prier dans notre langue de tous les jours, la langue de nos émotions d'enfance, la langue de nos propos d'affaires, d'amitié ou d'apostolat a certainement une vertu sans égale pour nous rapprocher de Dieu, pour nous donner le sentiment de lui parler cœur à cœur, sans intermédiaire. Et

sorte de gêne de ces formules latines devant un public qui ne les comprenait pas. Tout changeait aussitôt qu'il prononçait des formules en chinois; il était alors préoccupé d'articuler soigneusement pour que tout le monde pût le suivre. » (Au paragraphe précédent, on signalait qu'il traduisait tout l'office en chinois pour sa congrégation de Petits Frères.) J. LECLERCQ, *Vie du Père Lebbe* (Ed. Livre de Vie, p. 353).

c'est pourquoi je pense que l'adoption du tutoiement, indépendamment de conditionnements littéraires comme la pratique des psaumes, était appelée logiquement par l'emploi du français.

Avantage... mais aussi exigence. Nous ne pouvons plus dire la prière, ni même lire l'Écriture, comme quelque chose qui existe en dehors de nous, à la manière dont on fait se dérouler une bande sonore. La prière devient profondément nôtre. Elle sort de notre cœur. Elle révèle notre cœur. La Parole de Dieu, nous n'en sommes plus seulement les porteurs, les haut-parleurs, nous en sommes les premiers auditeurs. Elle nous touche avant de toucher les autres. D'où une exigence d'engagement, de vérité profonde. Un petit exemple peut illustrer cette affirmation. On se sent plus pécheur et beaucoup plus humble, à dire : « Je confesse... que j'ai beaucoup péché... c'est ma faute, c'est ma faute » que lorsqu'on disait : *Confiteor... quia peccavi nimis... mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa.*

Une objection vient immédiatement à l'esprit. Il en est ainsi à cause de la nouveauté. Mais, lorsque nous aurons prié en français pendant quelques années, notre prière ne sera-t-elle pas tout aussi routinière qu'une prière en latin ? Il suffit de constater que le rosaire, récité en français, dans les paroisses et même dans les communautés, est aussi mécanique que s'il était récité en latin. C'est vrai, mais cela tient à la répétition et à la vitesse, qui engendrent forcément l'inattention et donc la routine. En ce qui concerne la répétition, nous y reviendrons dans notre troisième partie. En ce qui concerne la vitesse, je crois précisément que le français y opposera toujours une barrière. Dès maintenant, nous devons changer radicalement le rythme de nos célébrations, en prenant la bonne habitude de penser ce que nous disons. Et s'il nous arrive de céder parfois à la distraction, à la facilité, l'emploi d'un texte dans notre langue nous permet une réaction, un redressement plus facile et plus rapide. La parole dite dans une langue étrangère a toujours tendance à devenir une chose opaque, privée de signification; la parole dite dans la langue dont nous nous servons tout le jour pour exprimer notre pensée, communiquer nos sentiments et nos impulsions, cette parole-là a de plus grandes chances de demeurer toujours une parole.

Une chose existe pour elle-même. Elle existe et c'est tout. Une parole est un signe qui appelle une réponse. Toute parole est une interpellation, l'ouverture d'un dialogue. Nous

avons commencé le renouveau liturgique par la messe dialoguée : nous invitons les fidèles à converser avec nous, à nous répondre dans une langue inconnue, ou tout au moins dans une langue qui ne servait qu'à ça. On comprend que c'était une entreprise laborieuse. Sans aucun doute l'emploi du français doit favoriser le dialogue. Encore faut-il que les mauvaises habitudes acquises pendant l'ère du latin disparaissent, et que les fidèles ne continuent pas à marmonner et à susurrer comme ils le faisaient généralement.

Cela dépendra de nous. De la manière expressive dont nous prierons devant eux, dont nous les interpellons. Nous disions le latin comme une mélodie. Nous employions le *recto tono*. Je crois qu'avec le français, ce ne sera plus possible. Mais comme il sera difficile d'allier le naturel et la vie avec un certain style ! Nous devons lire les textes bibliques d'une façon vivante et expressive, mais non pas en les détaillant comme une fable de La Fontaine. Nous devons mettre de la sincérité, de l'intériorité, de la ferveur dans le prononcé des monitions ou des prières, mais non pas chercher à faire voir notre belle âme. L'emploi du latin nous obligeait au hiératisme. L'emploi du français nous invite à l'expressivité. Mais, avec le français aussi, il faut garder un certain hiératisme, celui qui convient à une prière qui doit rester liturgique, c'est-à-dire tout à la fois universelle et respectueuse des personnes.

Ce qui nous aidera, peut-être, à réaliser cette difficile conciliation, ce sera de prendre conscience des différents genres littéraires que nous avons, si je puis dire, à interpréter. Genres littéraires au sens propre, en tenant compte de la nature du texte : on ne lit pas sur le même ton et dans le même mouvement une hymne, un oracle prophétique, un avertissement sapientiel, la méditation pleine d'intériorité d'un psaume alphabétique, le pittoresque à la fois familier et mystérieux d'une parabole, ou une diatribe paulinienne. Mais genre littéraire aussi en un sens plus large. Je veux parler de l'utilisation liturgique de tel ou tel texte. S'il est employé comme proclamation de la Bonne Nouvelle, comme méditation intériorisant cette bonne nouvelle, comme action de grâce à la fois lyrique et cosmique de la Préface, il devra être prononcé différemment. Ici, la vérité, la justesse de notre ton dépendra de la vérité et de la justesse de notre action, de notre célébration. La nécessité de sérier les sujets m'a obligé, dans cette conférence, à parler des exigences et des avantages du français dans la liturgie. Mais il ne faut pas isoler cette réalité de tout le reste et n'y voir qu'un

problème littéraire. Un texte liturgique fait partie d'une célébration. Il est lui-même action et célébration. Nous retrouverons la vérité de sa diction si nous retrouvons la vérité de sa fonction, si notre célébration, dans son ensemble, est vraie. Un des avantages et une des exigences de la liturgie en français c'est que son appel à la vérité, à la sincérité, à la justesse retentit sur toute notre célébration. Il serait impensable, par exemple, que lisant les textes posément et intelligemment, nous ayons des gestes précipités, mécaniques et inintelligibles. L'allure détendue et plus humaine que le français impose à notre diction doit se répercuter sur tout notre comportement liturgique.

L'emploi du français liturgique se répercutera aussi dans tout notre effort de prédication et de catéchèse. On entend souvent dire : la lecture en français de textes fidèlement traduits exige que l'homélie en particulier éclaircisse les passages difficiles, explique les mots inconnus. Certains alors de protester : « Nous avons déjà trop à faire dans l'homélie pour enseigner la substance de l'Évangile, faudra-t-il donc commencer par perdre du temps à des explications de vocabulaires et des analyses de textes ? » En réalité, les choses ne doivent pas se passer ainsi. L'objection provient encore d'une conception scolaire et atomisante de l'emploi de la langue — j'entends par là non seulement l'emploi du français, mais l'emploi, en français, d'une langue biblique et liturgique. Toute la liturgie et toute la Bible forment un tout, un monde, un seul texte, un seul langage. Peu à peu, par l'emploi constant de cette langue, son esprit nous pénétrera et pénétrera nos fidèles. Nous n'avons pas à ménager systématiquement dans notre homélie un secteur grammatical ou exégétique. Mais l'homélie elle-même, par son langage — à la fois biblique, chrétien et proche du réel —, par son insertion constante dans l'histoire du salut et de la célébration liturgique, par la recherche de ses fruits spirituels, dans la vie réelle la plus quotidienne — l'homélie elle-même, inséparablement du texte sacré dont elle découle et auquel elle s'harmonise, constituera une initiation qui introduira insensiblement mais très efficacement dans le monde de la Parole de Dieu, dans l'univers chrétien.

C'est nous-mêmes les premiers qui, par l'emploi de la langue vivante, serons naturalisés citoyens de ce monde biblique et liturgique, sans nous couper du monde réel et des soucis pastoraux. Notre langage, notre tournure d'esprit, sans que nous nous en doutions, se transforment peu à

peu par l'assimilation du langage de la Bible et de la liturgie. J'en donnerai un indice qui me paraît important pour conclure cette deuxième partie. Combien d'entre nous, jusqu'ici, étaient presque incapables de pratiquer la prière improvisée, que pratiquent si facilement tant de pasteurs réformés ? Parce que nous avons plusieurs langages hétérogènes : le langage de la Bible et de la liturgie, le langage de la prière privée et de l'effusion spirituelle. Mais peu à peu nous découvrons que la prière improvisée nous devient plus facile parce que, grâce à l'emploi du français dans la liturgie, nous finissons par n'avoir plus qu'un seul langage pour parler à Dieu, pour parler de Dieu, pour parler à nos fidèles, pour susciter et interpréter leur prière.

III

LES EXIGENCES DE L'EMPLOI DU FRANÇAIS A L'ÉGARD DE LA RÉFORME

On aura pu trouver l'exposé qui précède bien optimiste. L'emploi du français n'est certes pas une panacée. Ce n'est pas lui qui suffira à rendre nos célébrations liturgiques moins étranges et moins étrangères à des incroyants. C'est l'évidence même. Elle tient à la nature même de la liturgie, et la Constitution conciliaire le signale quand elle reconnaît que la liturgie n'épuise pas toute l'activité de l'Eglise et qu'il y a, avant la liturgie, après elle et en dehors d'elle une activité missionnaire d'évangélisation et de formation spirituelle (art. 9). A cette activité ne suffit pas l'emploi d'une langue vivante dans la liturgie, puisque l'évangélisation, la catéchèse, la formation spirituelle se sont toujours faites, et pour cause, dans la langue des destinataires. On peut seulement noter que l'emploi d'une même langue dans la liturgie elle-même, sans résoudre les problèmes, les atténue par la continuité qu'elle favorise entre les divers secteurs de l'apostolat et de la pastorale d'une part, et la liturgie d'autre part.

Mais, pour ne parler que de la liturgie, l'emploi du français décèle des difficultés que l'emploi du latin avait pu dissimuler. En ce cas la difficulté recule, elle ne se situe plus au niveau du libellé des textes, mais de leur teneur, de leur choix, de leur adaptation.

Un cas éclatant est fourni par les ordinations. La pre-

mière ordonnance de l'épiscopat français autorisait l'emploi du français pour les allocutions et monitions aux ordinands et aux fidèles. Rien de plus simple, semblait-il, ces textes étant déjà traduits dans des livrets. D'ailleurs, la structure d'une ordination apparaît beaucoup mieux si la diversité de langue manifeste la distinction entre des allocutions et monitions instructives qui s'adressent uniquement aux hommes, et des formules déprécatives ou consécatoires qui sont davantage théocentriques. Mais l'emploi du français a jeté une lumière crue sur l'inadaptation de ces vieilles formules à notre époque. Inciter les futurs sous-diacres à cesser d'être débauchés et ivrognes pour devenir chastes et sobres, ou même, ce qui est moins pittoresque, consulter les fidèles présents sur l'opportunité d'ordonner sur-le-champ, oui ou non, les candidats au sacerdoce, cela nous ramène quelque dix siècles en arrière, bien avant l'institution des séminaires, et a de quoi choquer les pieuses familles des ordinands ! La réforme apparemment facile et anodine qui consiste à substituer le français au latin — *il n'y a qu'à employer le français* — se révèle explosive et adresse un appel impérieux aux autorités chargées de la réforme.

On pourrait en dire presque autant de tous les sacrements qui, étant *propter homines et propter omnes*, exigent beaucoup plus que la messe, — réunion périodique et eucharistique des croyants — une adaptation aux conditions de la vie réelle. La Constitution conciliaire l'a bien prévu, par exemple pour l'Onction des malades. Sans doute celle-ci n'est-elle pas d'abord le sacrement des mourants. Mais, même en supposant une réforme générale de la pratique à cet égard, nous serons toujours appelés à porter ce sacrement à la victime subite d'un accident cardiaque, d'une collision d'automobiles, d'un effondrement d'échafaudage. Allons-nous, en lisant en français les oraisons du rituel, souhaiter à cet agonisant, devant une famille en pleurs, de recouvrer bientôt une parfaite santé et de reprendre sa place dans l'assemblée des fidèles ? Aussi la Constitution prévoit-elle sagement que « les oraisons qui appartiennent au rite de l'Onction des malades seront révisées pour correspondre aux diverses situations des malades qui reçoivent le sacrement » (art. 75). De même, pour le mariage, « l'oraison sur l'épouse » sera « amendée de façon à souligner que les deux époux ont des devoirs égaux de mutuelle fidélité » (art. 78) afin de substituer à une notion de la femme héritée du droit romain ou féodal une conception un peu plus

moderne, et plus chrétienne. Et enfin il faut au moins faire mémoire des remarquables articles 37 à 40 qui prévoient une adaptation profonde des rites pour les accorder aux mentalités et aux traditions des pays les plus différents.

Mais revenons à la messe, qui fait l'objet propre de cette session. Et d'abord aux lectures. Certaines d'entre elles sont inintelligibles. Et la traduction n'y peut rien car cette obscurité tient au texte lui-même. Si, personnellement, je n'ai aucune hostilité, bien au contraire, contre l'histoire de Suzanne au bain dont il est facile de montrer la signification pascale et baptismale, avec le parallèle de la femme adultère, je ne vois aucun moyen de défendre l'interprétation rabbinique que nous donne saint Paul des deux femmes d'Abraham¹⁴. Aucune traduction — à moins de dégénérer en un commentaire d'ailleurs hasardeux — ne rendra claire la péricope de saint Jean¹⁵, sur l'Esprit-Saint qui « confondra le monde... au sujet du péché, car ils ne croient pas en moi; de la justice, car je vais au Père et vous ne me verrez plus; du jugement car déjà le prince de ce monde est jugé ». De telles péricopes doivent tout simplement être remplacées.

Bien souvent aussi, telle péricope est obscure parce que mal coupée par la liturgie. Ainsi des épîtres qui, commencent par la suite ou même la conclusion de tout un raisonnement antérieur¹⁶. Ou encore des péricopes qui devraient être coupées plus tôt. Par exemple la parabole du banquet devient incompréhensible du fait qu'elle se termine par : « Car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus » qui dit à peu près le contraire de la parabole¹⁷. Ou encore l'admirable texte eschatologique de l'Épître aux Philippiens qui après une glorieuse conclusion repart avec la recommandation faite à deux bonnes dévotes, Evodie et Syntykhè, de « se mettre d'accord »¹⁸.

On pourrait noter d'ailleurs que d'une façon générale les textes tirés de saint Paul sont trop longs, non pas d'un point de vue quantitatif, mais parce que, étant donné la surabondance des idées et l'entrecroisement des thèmes chez saint Paul, deux ou trois versets de plus étouffent quelques paroles très percutantes sous une accumulation de pensées qui dispersent et découragent l'attention.

14. Ga 4, 22-31. 4^e dimanche de Carême.

15. Jn 16, 5-14. 4^e dimanche après Pâques.

16. Ainsi Rm 15, 4-13. 2^e dimanche de l'Avent; Ph 1, 6-11, 22^e dimanche après la Pentecôte, et combien d'autres!

17. Mt 22, 1-14. 19^e dimanche après la Pentecôte.

18. Ph 3, 17-21; 4, 1-3. 23^e dimanche après la Pentecôte.

Je puis vous assurer que la sous-commission chargée des lectures de la messe ne se soucie pas seulement d'augmenter la richesse de ces lectures, ce qui est demandé par la Constitution (art. 51) mais aussi de rectifier ces découpages malheureux.

Beaucoup d'oraisons sont magnifiques et la version française nous a permis souvent de les découvrir et de les savourer. Mais beaucoup aussi sont d'une indigence et d'une platitude extrêmes que la draperie majestueuse du latin nous dissimulait. Demander qu'en fêtant saint Nicodème nous soyons assurés de son intercession n'apporte pas une nourriture bien substantielle à la piété.

A côté de ces oraisons trop pauvres, il en est, parmi les oraisons modernes du sanctoral, qui sont trop compliquées, trop sentimentales, qui reflètent une piété démodée, non pas parce que antique, mais parce que vieillotte. Les traducteurs peuvent essayer d'estomper certaines rides ou certaines grimaces. Mais les organismes de réforme pourront seuls intervenir assez radicalement.

L'emploi du français ne dévoile pas seulement les insuffisances intrinsèques des textes. Il rend leur répétition beaucoup plus fastidieuse qu'elle ne l'était avec le latin. En latin, c'étaient des formules, et l'on ne répugne pas à retrouver souvent les mêmes formules. En français, ce sont des textes significatifs, qu'on lit avec conviction, en essayant de les faire passer à l'auditoire. Mais retrouver deux ou trois fois dans la même semaine la parabole des vierges, des serviteurs, ou celle du sel qui devient fade, a quelque chose de décourageant. Comme c'est du français, comme on le lit tourné vers les fidèles, on ne peut « bouler » ces textes; mais il est vraiment impossible de paraître les découvrir. De même pour les secrètes et les postcommunions du commun des saints. Ici nous pouvons compter fermement sur la réforme, car elle va certainement enrichir le propre et le temporal, alléger le sanctoral, réduire à très peu de choses les communs, et vraisemblablement nous permettre toujours de préférer le texte du jour, s'il est propre, à l'emploi du commun.

Cet ennui des répétitions se manifeste aussi dans l'ordinaire de la messe. Nous sommes gênés par la multiplication des « Le Seigneur soit avec vous »; des « Prions le Seigneur », suivis généralement d'une adresse au Seigneur pour ouvrir l'oraison, laquelle se conclut « Par Jésus-Christ notre Seigneur. » Il est très frappant que cette impression de monotonie ne tient pas à la répétition des

mêmes sons : nous disions bien en latin « *Per Dominum nostrum Jesum Christum, filium tuum...* » Non, l'impression fastidieuse tient à la répétition des mots. Espérons que bientôt la règle ne permettant jamais à la messe qu'une seule oraison, apportera un premier palliatif à cet inconvénient.

L'ennui de répéter plusieurs fois le même texte nous amène à poser une autre question. Sans doute est-il normal que la prière et surtout la prière de demande use de répétitions. La litanie est une forme fondamentale de la prière; encore faut-il remarquer qu'elle répond de façon uniforme à des invocations ou à des intentions qui changent. Mais la répétition pure et simple ne diminue-t-elle pas la gravité, le sérieux de la demande ? Est-il nécessaire de réciter à la suite deux Confiteor (dont chacun est déjà double) et de dire trois fois, sinon six fois : « Seigneur, je ne suis pas digne... » Je me contente de soulever la question.

On pourrait la poser également au sujet des genuflexions, des baisers à l'autel, des signes de croix. Nous savons que la réforme diminuera cette abondance de gestes, qui touche à mon sujet pour le motif suivant. Ne peut-on penser que ces gestes répétés ont eu pour objet de fixer l'attention du prêtre et surtout des fidèles, que le formulaire latin ne suffisait pas à occuper ? Le fait de célébrer en langue vivante les rend donc moins utiles. Et en outre, nous avons tous expérimenté que l'on ne peut prononcer sérieusement une formule, tout en accomplissant un geste sans grand rapport avec elle. Nous sommes très heureux de dire le *Per Ipsum* sans bouger; de n'avoir plus à nous signer avec la patène et à la baiser en disant l'embolisme du Notre Père; mais il reste gênant de procéder à la fraction du pain tout en disant la conclusion de cet embolisme. Il nous semble maintenant que dans la liturgie on serait heureux d'avoir le moins possible à télescoper gestes et paroles. On aimerait parler sans avoir à bouger, et faire des gestes sans avoir à parler. L'expressivité, le sérieux des gestes comme des paroles ne pourrait qu'y gagner.

Ceci m'amène enfin à soulever un dernier problème que je ne prétends pas résoudre. Pour l'homme moderne, une formule importante, un texte sérieux prononcé dans sa langue reçoit-il du chant un supplément de solennité et de gravité ? Le problème peut être résolu différemment selon la nature plus ou moins lyrique du texte en question, la solennité de la circonstance, l'importance de l'assemblée. Ce qui comptera surtout sera, me semble-t-il, l'aisance de l'exé-

cutant : selon que son chant s'incorporera étroitement au texte ou semblera au contraire l'accompagner comme un supplément boiteux et gênant, la réponse sera différente. En tout cas on ne peut pas dire, *a priori* et dans tous les cas, qu'un texte simplement lu est forcément moins solennel ou moins prenant qu'un texte porté par un récitatif.

*
**

Voilà quelques-uns des avantages, quelques-unes des exigences présentés par l'emploi du français dans la liturgie. Vous avez vu qu'il n'était pas question de les disposer en deux colonnes, comme pour faire un bilan commercial ou une élection ignatienne. D'ailleurs l'élection a été faite par le Concile et par nos évêques. Ce que cet exposé a pu suggérer, c'est que l'emploi du français est avantageux par ses exigences mêmes, comme il est exigeant au nom de ses avantages. En l'adoptant nous n'avons pas seulement adopté un parti nouveau comme quelqu'un qui se contente à la belle saison de prendre un autre pardessus, ou qui change de fournisseur parce que le précédent habitait trop loin et prenait trop cher. Nous sommes entrés dans une voie nouvelle et nous ne savons pas encore où elle va nous mener. Nous avons, par ce changement de langue qui pouvait paraître facile et tout extérieur, commencé une vie liturgique qui nous réserve de l'imprévu. Nous pouvons seulement pressentir où cela va nous conduire. Mais ne nous impatientons pas, ne brûlons pas les étapes. Dans tout ce qui est naturel et vivant, la durée, l'enracinement, la maturation sont des facteurs essentiels. Nous avons encore à nous habituer, à nous acclimater au français. Parce que nous sommes sortis de l'immobilisme précédent, ce n'est pas une raison pour nous agiter et nous précipiter, pour verser dans la manie du changement, dans la critique irréfléchie, perpétuelle et impatiente. En restant ouverts à toutes les possibilités d'adaptation et de progrès que nous entrevoyons, demeurons dans la paix, dans l'obéissance et dans l'action de grâce pour tout ce que nous avons déjà reçu et que, voici seulement dix ans, nous n'aurions pas cru possible.

A.-M. ROGUET, o. p.